



HAL
open science

IHD - Institut d'Histoire du Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IHD - Institut d'Histoire du Droit. 2017, Université de Poitiers. hceres-02030703

HAL Id: hceres-02030703

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030703>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Institut d'Histoire du Droit

IHD

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Henri Oberdorff, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Institut d'Histoire du Droit

Acronyme de l'unité : IHD

Label demandé : EA

N° actuel : EA 3320

Nom du directeur
(2016-2017) : M. Éric GOJOSSE

Nom du porteur de projet
(2018-2022) : M. Éric GOJOSSE

Membres du comité d'experts

Président : M. Henri OBERDORFF, Université Grenoble-Alpes

Experts :
M. Éric DE MARI, Université de Montpellier
M^{me} Laetitia JANICOT, Université de Cergy-Pontoise (représentante du CNU)
M^{me} Andrée PUTTEMANS, Université libre de Bruxelles
M. Nicolas WAREMBOURG, Université Paris-1-Panthéon-Sorbonne

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Sébastien BERNARD

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Serge HUBERSON, Université de Poitiers
M. Philippe LAGRANGE, Université de Poitiers
M. Didier VEILLON, Université de Poitiers

Directeur de l'École Doctorale :

M. Éric GOJOSSE, École Doctorale n° 88, « Droit et Science Politique Pierre Couvrat »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'existence réglementaire de l'Institut d'Histoire du Droit (IHD) remonte à 1998. Cette unité regroupe des enseignants-chercheurs rattachés à la Faculté de droit et à l'IPAG (Institut de Préparation à l'Administration Générale) de l'Université de Poitiers, elle-même membre de la COMUE (COMMunauté d'Universités et d'Établissements) Léonard de Vinci. Le Master 2 Histoire du droit s'appuie sur cette structure. Les locaux et la bibliothèque spécialisée de l'IHD se situent dans le centre historique de Poitiers, 15 rue Sainte opportune, dans l'hôtel de la faculté de droit.

Outre une bibliothèque de recherche spécialisée, les enseignants-chercheurs disposent de trois bureaux pourvus d'équipement informatique. La surface à la disposition de l'unité s'accroîtra bientôt par la constitution d'une salle de travail destinée aux étudiants en doctorat.

Équipe de direction

L'unité est dirigée par M. Éric Gojosso et comporte un conseil de laboratoire composé d'une quinzaine de membres.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales.

Domaine disciplinaire principal : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux.

Sous-domaine disciplinaire principal : SHS2_1 Droit.

Domaine d'activité

L'IHD est un centre de recherches en histoire du droit, aussi bien privé que public, avec deux axes principaux : la confrontation des systèmes juridiques dans l'instauration d'un ordre juridique interne, la confrontation des systèmes juridiques dans l'instauration d'une domination extra-nationale. Au cours de la période évaluée, s'est confirmé l'élargissement des thématiques de recherche aux « colonial studies ».

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	8	8
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	-	
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	-	
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	-	
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	-	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	
N7 : Doctorants	21	
TOTAL N1 à N7	30	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	5
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	-
Nombre d'HDR soutenues	1

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

L'Institut d'Histoire du Droit de Poitiers rassemble de jeunes professeurs et maîtres de conférences en histoire du droit animant une équipe de recherche dynamique et attractive, en dépit de moyens humains et financiers contraints, comme c'est souvent le cas dans cette discipline. L'effectif d'enseignants-chercheurs est désormais stabilisé, mais cette stabilisation a eu un coût : la suppression d'un poste d'IGR (Ingénieur de Recherche) qui était financé au moyen d'un financement dégagé par un poste vacant de professeur.

Malgré sa taille, l'IHD Poitiers se caractérise par son dynamisme et par son rayonnement. Cela est attesté par la qualité et le nombre de publications signées par les enseignants-chercheurs de l'Institut, publications accueillies dans des mélanges, des ouvrages collectifs, des recueils de colloques, des revues à comité de lecture. L'activité de recherche est très solidement relayée par des accords de diffusion (Lextenso-LGDJ (Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence)).

L'attractivité de l'IHD est illustrée par les liens nombreux noués avec d'autres équipes et d'autres universités françaises et étrangères, au sein de réseaux plus ou moins informels. Il a noué des contacts ou des liens pérennes avec plusieurs réseaux de chercheurs. Un dialogue nourri avec les enseignants-chercheurs en droit public et en droit privé a été poursuivi avec succès. Colloques et journées d'études ont été organisées à un rythme soutenu, sans diluer la qualité ni la pertinence scientifique de ces manifestations. Les réorientations à l'international vont dans le bon sens, comme en témoignent les récentes ouvertures vers l'Espagne (Université de Gérone) et le constat de l'affaiblissement des réseaux slovènes.

L'attractivité est aussi largement démontrée par le nombre important d'étudiants en doctorat rattachés à l'IHD. Le nombre de maîtres de conférences HDR (Habilités à Diriger des Recherches) est appelé à augmenter dans les années à venir, accroissant les possibilités d'encadrement. L'IHD a renforcé l'implication des étudiants en doctorat dans l'activité de l'Institut et approfondi son offre de formation en lien avec l'école doctorale. Soutenances de thèse et d'habilitation ont couronné cette activité. Les travaux de thèses ont été pour certains distingués.